



## Règlement du concours 2023 de création de webtoon

### « Une journée à la mer ! »

Écris et dessine le début d'un webtoon  
qui s'inspire de ce titre !

Fichier à transmettre avant le 15 novembre 2023, 24h00, à l'adresse suivante :

[concours2023@citytoon.org](mailto:concours2023@citytoon.org)

Format : Maximum, un fichier unique en jpeg (couleur ou noir & blanc) de 800 x 20000 pixels, gabarit accessible [ici](#) !

**Merci de lire et de joindre ce règlement à votre participation (l'envoi vaut acceptation).**

**Le jury se réunira le 18 novembre 2023 pour déterminer au minimum 2 gagnants,** qui seront annoncés sur les réseaux et le site Citytoon.org, le 20 novembre 2023.

#### **Article 1 : ORGANISATION**

La société éditrice de webtoons culturels CITYTOON, dont le siège est situé 5 rue de la Gare 17440 Aytré organise un concours de webtoon intitulé « une journée à la mer ! ».

#### **Article 2 : DATES**

Le concours est lancé le 22 octobre 2023. La clôture de réception des dessins est fixée **au mercredi 15 novembre 2023, à minuit**. La communication des résultats aura lieu se fera le **20 novembre 2023**.

#### **Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à tous. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle. Si la participation advient dans le cadre scolaire ou associatif, elle reste cependant individuelle et nominative. Ce concours est réservé aux résidents de France métropolitaine.

Le concours se décompose en deux catégories :

- **Catégorie Jeunes** : les enfants de 9 à 14 ans (au moment de leur participation),
- **Catégorie Amateurs de webtoon** : plus de 14 ans (au moment de la participation) artistes en herbe, étudiants, professionnels, etc.

Sont exclus du concours les membres des familles du personnel des organisateurs.

#### **Article 4 : SPÉCIFICITÉS DE L'ŒUVRE, MODALITÉS DE PARTICIPATION ET TRANSMISSION DES WEBTOONS**

Chaque participant ne peut proposer qu'une seule œuvre, obligatoirement originale.  
Toutes les techniques de dessin sont autorisées. Les fichiers transmis sont uniquement numériques.  
Un format unique sous forme d'un fichier jpeg (couleur ou noir et blanc) de **800x20 000 pixels gabarit accessible ici**, à transmettre à cette adresse : [concours2023@citytoon.org](mailto:concours2023@citytoon.org)

Si pour des raisons techniques il est difficile de réaliser ou d'envoyer le fichier **.jpeg dans le format 800x 20 000px**, il est accepté de diviser le webtoon et d'envoyer jusqu'à maximum **4 formats .jpeg de 800x5000 pixels - gabarit accessible ici**.

Si l'œuvre n'est pas numérique il est possible d'envoyer des photos de la réalisation en .jpeg (4 à 5 formats A4 en portrait peuvent représenter le format numérique maximal).  
Il appartient au candidat de vérifier la taille des fichiers pour qu'ils puissent être envoyé (un maximum de 10Mo est conseillé)

#### **Un courriel de participation doit accompagner chaque webtoon.**

Ce courriel doit comporter, dans le corps du message, :

- **nom, prénom et date de naissance** (nom et prénom du représentant légal pour les personnes mineures) ;
- **adresse email et/ou téléphone du candidat** (ou de son représentant légal pour les personnes mineures, assortis d'une autorisation de participation par ce même représentant légal) ;
- éventuellement, un « **pitch** » : ce court texte expliquant l'intention créative ou scénaristique sera bienvenu (en particulier pour le Prix de la « narration ») mais non obligatoire ;
- le règlement (l'envoi vaut acceptation).

Seront exclus du concours les webtoons ne présentant pas les éléments mentionnés ci-dessus, indispensables pour la communication des résultats du concours.

Si la participation au concours advient dans un cadre scolaire ou associatif, le nom et l'adresse de l'établissement ou de l'association, la classe et le nom de l'enseignant/enseignante ou animateur/animateurice devront également être renseignés, ainsi qu'une adresse email de contact ou un numéro de téléphone.

Le participant au concours déclare sur l'honneur être le seul auteur du travail présenté.

Les webtoons, une fois reçus, ne pourront pas être modifiés. Ils ne seront pas retournés aux participants.

Les candidats devront transmettre leur participation par courrier électronique (email) **au plus tard le mercredi 15 novembre 2023 à minuit**, adressé à cette unique adresse : [concours2023@citytoon.org](mailto:concours2023@citytoon.org)

#### **Article 5 : SÉLECTION ET JURY**

Pour chacune des catégories, les webtoons sélectionnés pour leur qualité artistique, scénaristique ou créative et leur pertinence par rapport **au thème : « une journée à la mer ! »**, seront soumis à un jury, qui élira, pour chaque catégorie, un seul dessin vainqueur.

Le jury sera composé de dessinateur et scénariste de l'équipe Citytoon.  
Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent être remise en cause.

#### **Article 6 : DOTATIONS**

Dans chaque catégorie, les gagnants recevront des dotations parmi les éléments suivants : bandes dessinées, tablette XP – pen, 1 demi-journée offerte lors de l'Académie de webtoon organisée par CITYTOON début 2024. La valeur commerciale cumulée des lots est estimée à plus de 600 €.

Chacun des gagnants sera individuellement averti de son gain par courriel ou téléphone, au plus tard le 25 novembre 2023. Les dotations seront envoyées à chaque gagnant par voie postale au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière, totale ou partielle, ni à leur échange ou remplacement pour une autre dotation de quelque valeur que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, CITYTOON se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre, de valeur commerciale égale ou supérieure.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

### **Article 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le candidat ou son représentant légal (si mineure) autorise la SARL CITYTOON à publier l'œuvre reçue, avec le prénom suivi de l'initiale du nom, pour toutes les formes de communication (papier ou digitale) et sur tout support (site Internet, réseaux sociaux, brochures, etc.). La publication du webtoon ne peut entraîner aucune contrepartie de quelque nature que ce soit (financière, matérielle, etc.).

### **Article 8 : MODIFICATIONS ÉVENTUELLES**

CITYTOON se réserve le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. CITYTOON peut également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

### **Article 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, et des RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à [contact@citytoon.org](mailto:contact@citytoon.org). Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers.

### **Article 10 : RÈGLEMENT ET LOI APPLICABLE**

**Ce règlement du présent jeu est disponible sur le site [www.citytoon.org](http://www.citytoon.org)**

Le présent règlement sera affiché dans les locaux des sociétés organisatrices du jeu concours.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision des organisateurs sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toute garantie à l'égard des gagnants.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de grande Instance du ressort.

